



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

Budget Primitif

Repas à
Domicile

2024

LE BUDGET PRIMITIF 2024 - REPAS A DOMICILE

Le budget de fonctionnement 2024 est basé sur une activité projetée de 59 500 repas

Section fonctionnement

DEPENSES		BP 2023	BP 2024	Evolution	RECETTES		BP 2023	BP 2024	Evolution
Chap	Libellé	Montant	Montant	%	Chap	Libellé	Montant	Montant	%
011	Charges à caractère général	312 747,00 €	364 800,00 €	16,64%	70	Vente de prestations	462 000,00 €	543 000,00 €	17,53%
012	Charges de personnels	232 000,00 €	252 000,00 €	8,62%	74	Dotations et participations	94 000,00 €	76 000,00 €	-19,15%
65	Autres charges de gestion courante	11 400,00 €	1 260,00 €	-88,95%	75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	10,00 €	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	245,00 €	-51,00%	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
68	Dotation provisions	2 153,00 €	495,00 €	-77,01%	6149	Remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €	3 990,00 €	-33,50%
042	Amortissement	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%					
	TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €	10,66%		TOTAL	563 000,00 €	623 000,00 €	10,66%

Section investissement

DEPENSES		BP 2023	BP 2024		RECETTES		BP 2023	BP 2024	
Chap	Libellé	Montant	Montant		Chap	Libellé	Montant	Montant	
204	Subvention aux organismes publics	1 000,00 €	1 000,00 €						
21848	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €			28XX	Amortissements	4 200,00 €	4 200,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 200,00 €	3 200,00 €						
	TOTAL	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%		Total	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 - REPAS A DOMICILE

Chap. 011 : Les charges à caractère général augmentent de **16,64 %** par rapport au budget 2023 et représentent 58,55% des dépenses totales de fonctionnement

Charges générales (011)	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Fluides	2 200,00	5 400,00	3 200,00
Carburant	7 000,00	4 000,00	5 000,00
Alimentation	251 000,00	270 000,00	315 000,00
Fournitures	1 500,00	1 400,00	1 500,00
Locations immobilières	6 000,00	6 000,00	9 600,00
Locations véhicules	18 500,00	16 265,00	20 000,00
Maintenance matériels	6 700,00	6 382,00	6 600,00
Assurances	2 100,00	2 100,00	2 800,00
Cotisations, formations	1 000,00	1 000,00	800,00
Divers (missions, intermédiaires,,,))	1 900,00	200,00	300,00
TOTAL	297 900,00	312 747,00	364 800,00

Les évolutions significatives :

- Hausse du poste alimentation (+16,67%/BP 2023) en lien avec l'augmentation des coûts du repas et un estimatif de repas supérieur à 2023. Le budget alimentation réalisé 2023 est de 291 946€, la hausse est égale à +7,89%/ réalisé 2023
- Les locations immobilières concernent les frais de location de l'espace Michelet et les locaux de la Chamoiserie, ainsi que les charges de propriété (convention revue en 2023 avec une comptabilisation réelle des fluides répartie entre les utilisateurs)
- Le poste locations de véhicules englobe la location longue durée d'un d'un fourgon (13 500€ / an) et une enveloppe de 6500 € est budgétée pour de la location temporaire ou longue durée.

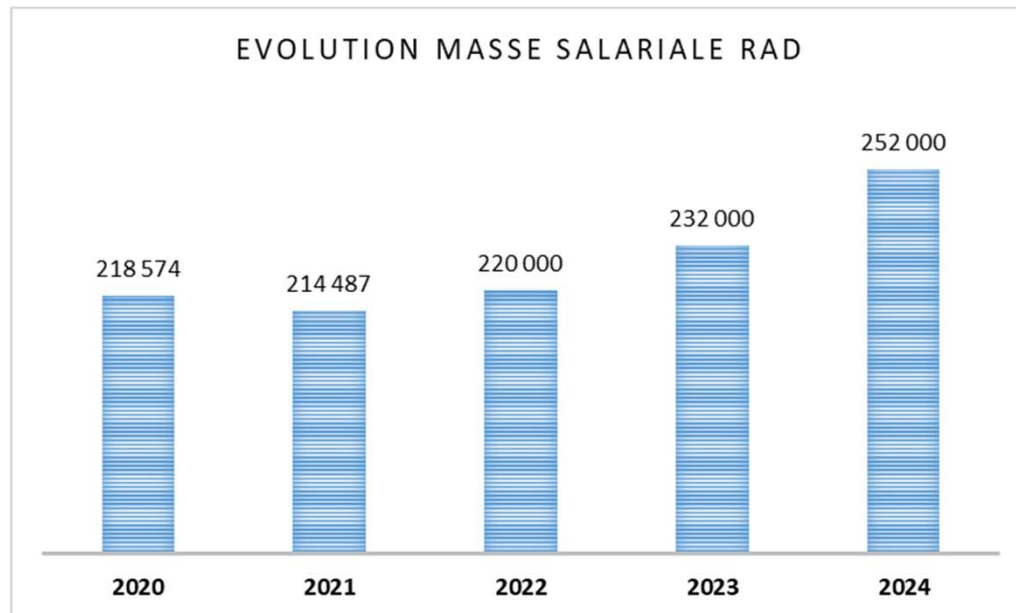
Les autres charges de gestion courante (65) : 1 260€

- les subventions au CASC sont désormais en charges salariales (012) pour 1 700€
- les admissions en non valeurs : baisse de ce poste qui avait été gonflé en 2023 pour une dette d'un usager que l'on prévoyait de devoir inscrire en admissions en non valeur

Les charges exceptionnelles (67) : 245€

Les dotations pour provisions pour dépréciation des actifs circulants(6817) : 495€ sont provisionnés pour 2024, qui complètent la provision de fin 2023, pour un montant global de 2620€ (15% des créances douteuses de plus de 2 ans)

Chap. 012 : les dépenses de personnels progressent de **+ 8,62%** par rapport au BP 2023 et représentent 40 ,45% des dépenses de fonctionnement



Les évolutions :

L'effectif du service se compose de :

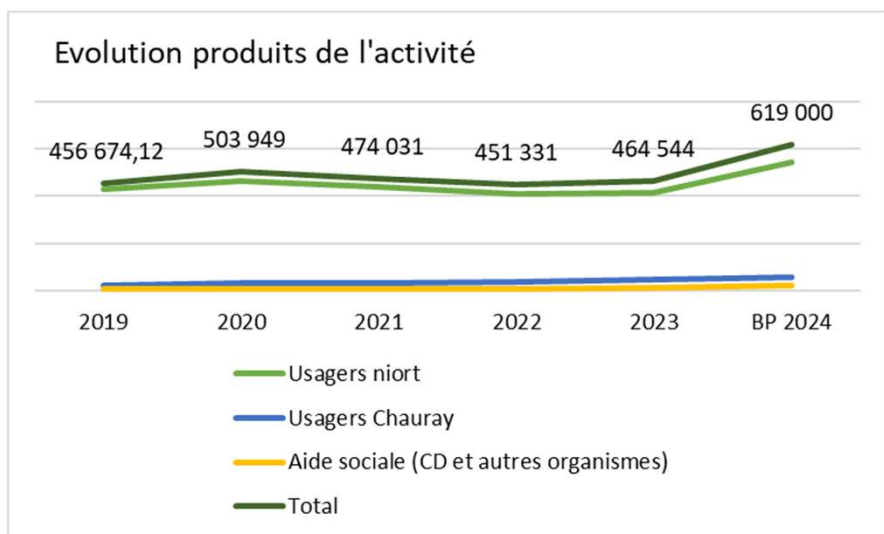
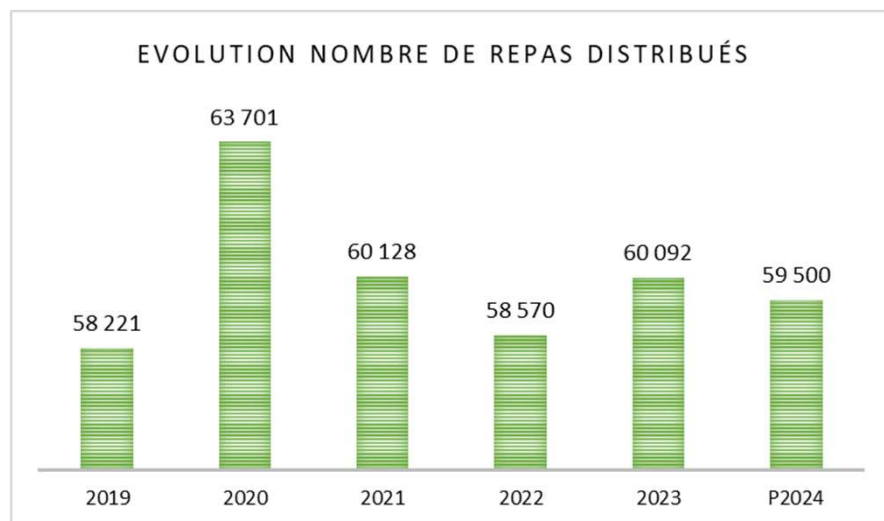
- 4,2 ETP agents de portage de repas dont un contrat aidé recruté en décembre 2022 (5 agents)
- 0,95 ETP de charges de personnels encadrants et administratifs et agent du portage qui par roulement participe aux commandes de repas.....

Les impacts : en plus des évolutions habituelles (GVT, avancements de grades...), ont été budgétés :

- la cotisation CASC : +1700€
- 5 points d'indice supplémentaires : + 2 700€
- Dégel du point depuis le 1/07/23 : 2600€
- Prévision hausse 1% CNRACL :1 200€
- crédits de remplacements : + 5 000€

Le recours à un contrat aidé permet d'espérer une recette en atténuation de charges de 4 000€ pour l'année

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 - REPAS A DOMICILE



Recettes liées à l'activité : +33% /réalisé 2023

Les recettes du repas à domicile sont prévues à hauteur de 619 000€

Les tarifs 2024 ont été revus pour tenir compte :

- De l'évolution du coût des denrées alimentaires liée à l'inflation (+32% prix de la denrée alimentaire depuis 2020)
- Permettre l'équilibre financier du service avec la comptabilisation d'un coût service qui correspond au coût de fonctionnement du service

Des modifications ont été apportées :

- Une facturation du coût du service de 5,50€ (facturation applicable seulement pour les repas composés de 5 éléments) ; il est rappelé que les usagers peuvent bénéficier de 2,75€ en crédit d'impôt par repas
- Une révision du nombre de tranches qui passe de 5 à 4

Ces réajustements devraient permettre un rééquilibrage des résultats du repas à domicile sous réserve d'un maintien du nombre de repas et de la répartition par tranches actuelle.

Les autres recettes

Les autres recettes concernent l'aide de l'Etat pour un contrat aidé, les remboursements d'indemnités journalière (montant estimé : 4 000 €).